

# PLAN DE RELANCE



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE  
ACCOMPAGNENT LE PLAN DE RELANCE



# Un plan de relance pour le secteur agricole inscrit dans un plan de relance plus global, France Relance



- Publication du plan de relance pour la France le 3 septembre 2020



## 100 Milliards d'€uros, financés par

- Plan de relance européen (~ 40 Mds €)
- Programme d'investissement d'avenir (PIA)
- À travers la loi de finance rectificative (2020) et le projet de loi de finance (2021)



## Dépenses qui devront être engagées **entre 2020 et 2022**

- et de ses déclinaisons sectorielles, dont le plan de relance pour la transition agricole, l'alimentation et la forêt



## 1,2 Milliards d'€uros

+ Possibilité de bénéficier des mesures pour la compétitivité du plan de relance ouvertes à toutes les entreprises (**soutien aux entreprises, apprentissages, soutien à la R&D, etc.**)



# Une enveloppe de 1,2 Milliards d'€uros pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

## Répartie en 3 priorités

- 1** Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- 2** Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français
- 3** Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique



# Volet transition agricole du Plan FRANCE Relance 2021-2022

Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales	1	Plan protéines végétales	★	
	Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales	2	Plan de modernisation des abattoirs	★	
		3	Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	★	
		4	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie		
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous les Français	5	Programme « Plantons des haies ! »	★	
		6	Bon « bilan carbone »		
		7	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	★	
		8	Renforcement du Fonds Avenir Bio		
		9	Appui aux organisations de producteurs	★	
		10	Crédit d'impôt pour la certification HVE		
		11	Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »	★	
		12	Alimentation locale et solidaire	★	
		13	Partenariat État/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux (amplification)	★	
		14	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes		
		15	Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	★	
		Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16	Prime à la conversion des agroéquipements	★
			17	Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	★
			18	Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	
Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique : 19 à 22 (reboisement)					

★ Des dispositifs avec instruction ou crédits Conseil Régional :

- Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Abattoirs
- Plantons des haies
- Pacte biosécurité / Bien être animal dans les exploitations agricoles

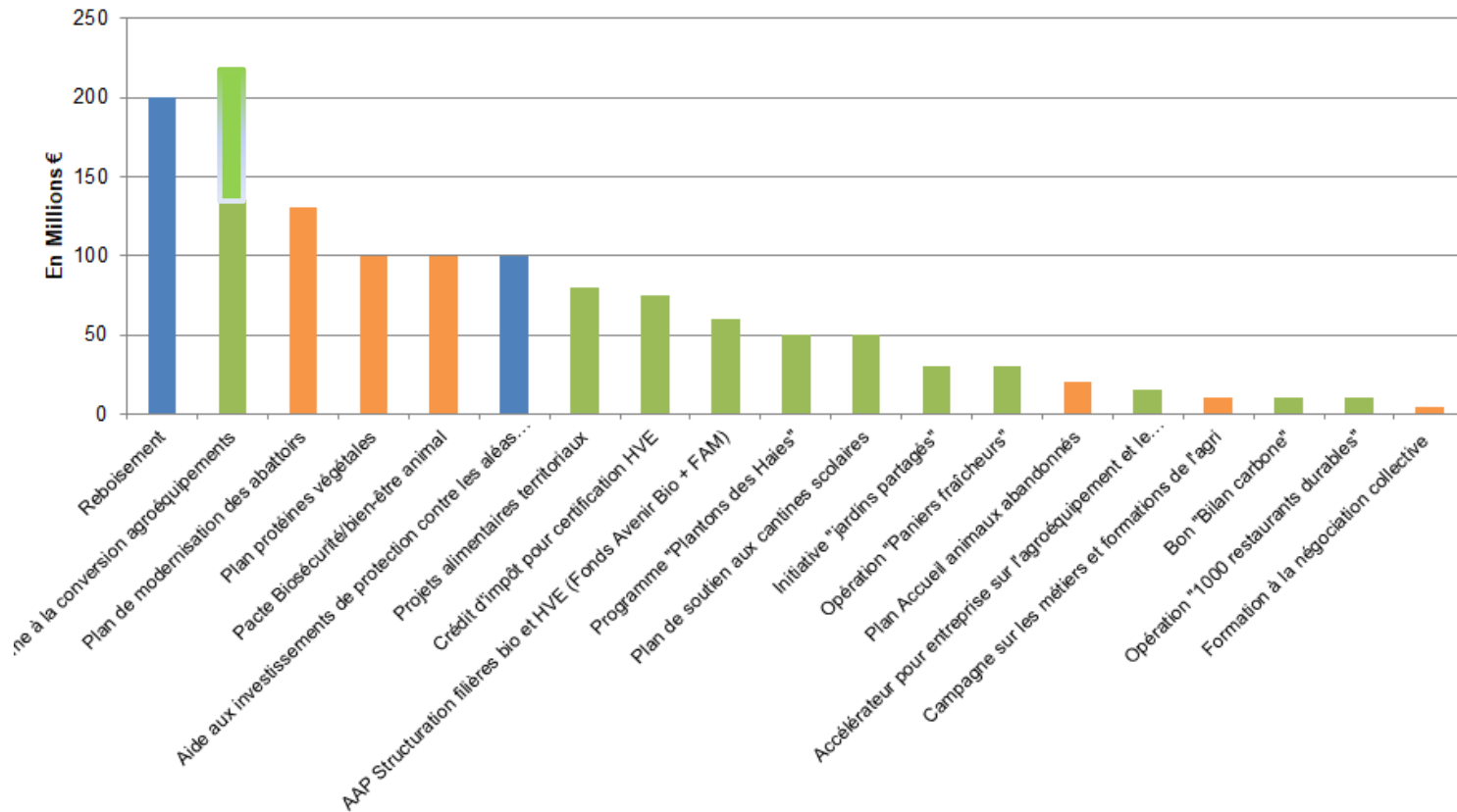
★ Dispositifs avec instruction ou crédits FranceAgriMer :

- Plan protéines végétales
- Prime à la conversion des agroéquipements
- Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques



# Et en 22 mesures :

- Axe 1 : Souveraineté alimentaire
- Axe 2 : Transition agro-écologique et alimentation
- Axe 3 : Adaptation au changement climatique



# Mesures protéines végétales

- [Appel à projets “structuration de filières protéines végétales”](#)
- [Protéines végétales - investissements matériels Exploitations Agricoles](#)
- [Protéines végétales - développement et transfert](#)

# Structuration de filières protéines végétales



Type d'action	Appels à projets nationaux (FranceAgriMer ) avec un financement <b>d'investissements immatériels et matériels</b> . Soutien financier vise à aider les porteurs de projet à la construction et la réalisation de leur projet par le cofinancement d'études, de travaux d'ingénierie de projet, de conseils externes, et d'investissements matériels aval collectifs ou collaboratifs.
Budget cible	<b>50 millions d'euros</b> (26 M € consommés au 26 février)
Interlocuteur	<b>FranceAgriMer</b> 
Structures impliquées	opérateurs économiques, institut de recherche, institut technique, chambres d'agriculture, bureau d'études
Modalités de mise en œuvre	<p>-un volet « <u>structuration des filières protéines végétales</u> » : <b>accompagnement de la construction et de la réalisation de projets collectifs structurants de filière(s)</b>, impliquant au moins deux maillons représentés par des partenaires indépendants et au moins une entreprise, d'une durée de 6 à 30 mois.</p> <p>Aides octroyées: dépenses <b>d'ingénierie du projet, dépenses de personnels, prestations d'études, de conseils et les prestations informatiques</b>, des investissements matériels à l'aval des filières (<b>matériel de stockage, distribution, transformation, etc.</b>), ainsi que investissements matériels dans le cadre de projets collectifs de <b>recherche et développement</b></p> <p>- <u>un volet « investissements matériels aval »</u> répondant aux objectifs de <b>logistique post-récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou animale</b>.</p> <p>- <u>Prise en charge</u> : dépenses supérieures à 100.000 euros.</p> <p>Aide aux dépenses immatérielles plafonnée, dans la limite de 200 000 euros par projet, à <b>50 %</b></p> <p>Aide aux dépenses matérielles plafonnée, dans la limite de 2.000.000 euros par projet, à <b>40%</b></p>
calendrier	<i>Période de dépôt des dossiers <b>du 02/12/2020 au 31/12/2022</b></i>

# Protéines végétales - investissements matériels EA



Type d'action	Financement d'agroéquipement permettant d'augmenter la production de protéines végétales à destination humaine et animale (autonomie alimentaire des exploitations) : <u>Les investissements éligibles</u> correspondent : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> aux matériels pour la culture, la récolte des espèces riches en protéines, le séchage des légumineuses fourragères ainsi que le stockage sur l'exploitation,</li><li><input type="checkbox"/> aux semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères.</li></ul>
Budget cible	<b>20 M€</b> (64,9 M€ demandés au 26 février pour 3 898 dossiers) Nouvelles ressources à trouver
Modalités de mise en œuvre	aap de France Agrimer. 1 seule demande par exploitation sur la durée du plan de relance
Calendrier d'ouverture	04/01/2021 (clos depuis le 12 janvier 2021) instruction en cours <b>Réouverture en réflexion sur mars avril avec une liste reserrée d'investissements éligibles</b>
Conditions financières	<b>40%</b> du coût HT des investissements éligibles Le taux de base est majoré: <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> de 10% pour les jeunes agriculteurs détenant au moins 20% du capital social de l'entreprise</li><li><input type="checkbox"/> de 10% pour les CUMA</li></ul> <p>Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 1 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé pour chaque demande à 40000 € HT pour les matériels et 5000€ HT pour l'enrichissement des prairies en légumineuses.</p> <p>Pour les CUMA, le plafond des dépenses éligibles est fixé à 150000€ HT par demande.</p>
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Communication courrier, site internet, Permanence téléphonique Accompagnement aux dépôts de demande






# Protéines végétales - R&D-transfert



Type d'action	Plan protéines végétales • <b>Actions de recherche et d'appui technique</b>
Budget cible	<b>20 M EUR</b>
Structures impliquées dans la mise en œuvre	<b>Terres Inovia</b> et Idele (Arvalis), Services IRD des Chambres régionales 
Modalités de mise en œuvre	Terres Inovia a été commandité par le Ministère pour mener et coordonner un programme de <b>R&amp;D-transfert pour une production des protéines végétales plus durable et compétitive</b> Programme sur 2 ans avec un budget de 20 M€ avec plusieurs axes de travail : <b>Variétés, Production, Autonomie en Elevage, ...</b> • <u>un programme R&amp;D-transfert</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>- recherche des variétés (légumineuses à graines, nouvelles légumineuses, colza- tournesol),</li><li>- acquisition des références, le transfert vers les conseillers (formation)</li><li>- accompagnement des agriculteurs</li><li>- autonomie fourragère (avec l'Idele, action DEVOPROTEL : DEVelopper l'autonomie PROTéique des ELevages de ruminants)</li></ul> Implication du réseau F@rmXP pour l'expérimentation et d'Inosys Élevage pour la production des repères technico-économiques • <u>un volet Transfert de références</u> auprès des conseillers et agriculteurs avec les Chambres d'agriculture - Mobilisation des Chambres régionales pour implication opérationnelle dans le programme
Calendrier d'ouverture de la mesure	Janvier 2021
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Expérimentation, mobilisation et accompagnement des agris : <b>Suivi d'une 10aine de parcelles</b> en soja bio en 2021 et pois d'hiver en 2022. <b>Engagement dans 2 territoires pilotes</b> pour accompagner les agriculteurs vers une production des protéines végétales plus durable et compétitive sur 2021 et 2022


# Modernisation des abattoirs



Type d'action	La mesure vise à soutenir <b>des investissements liés à la modernisation des outils d'abattage et de première transformation</b> , dans les objectifs de : <ul style="list-style-type: none"><li>• mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire et de protection animale;</li><li>• améliorer les conditions de travail des opérateurs tout en assurant une manipulation respectueuse du bien-être animal;</li><li>• améliorer la compétitivité de ces entreprises;</li><li>• préparer les entreprises au respect des exigences à l'export.</li></ul>
Budget cible	<b>130 M€</b> (66,9 M€ demandés au 26 février pour 86 dossiers)
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> <b>Formations</b> à la protection animale, à la santé et la sécurité au travail et au respect des réglementations sanitaire et environnementale de l'ensemble du personnel</li><li><input type="checkbox"/> <b>Audits privés</b> pour la conformité aux exigences sanitaires des pays tiers</li><li><input type="checkbox"/> L'acquisition, la construction ou la rénovation de <b>biens immobiliers</b> liés au projet</li><li><input type="checkbox"/> Les dépenses d'achat ou de location-vente de matériels et d'équipements liées au projet :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'aménagement des <b>espaces de déchargement, d'attente, d'amenée et d'abattage des animaux</b></li><li>▶ L'installation de <b>systèmes de contrôle par vidéo</b> dans le cadre du contrôle interne de l'abatteur pour améliorer la protection animale</li><li>▶ <b>L'aménagement des espaces de travail</b> dans un objectif d'amélioration des conditions de travail des opérateurs</li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Les frais généraux directement liés au projet (<b>ingénierie, consultant, étude de faisabilité...</b>)</li></ul>
AAP, cahiers des charges	AAP de France Agrimer  FranceAgriMer
Calendrier d'ouverture	• <b>Dépôt des candidatures du 15 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022</b>
Conditions financières	Financement à hauteur de <b>40% maximum</b> du montant des dépenses éligibles, l'aide est plafonnée à 2 000 000 € par projet. Montant minimal de dépenses éligibles <ul style="list-style-type: none"><li>▶ 10 000 € pour les projets portant uniquement sur la protection animale, la formation, l'audit ou les abattoirs mobiles</li><li>▶ 50 000 € pour les autres projets</li></ul>


# Pacte biosécurité et BEA en élevage



Type d'action	<b>Formation des éleveurs à la biosécurité (et au bien être animal BEA)</b>	
Budget cible	<b>2 M€</b>	
Structures impliquées dans la mise en œuvre	<b>VIVEA-OCAPIAT</b> DRAAF gère l'enveloppe avec le Ministère de l'Agriculture	 
Modalités de mise en œuvre	<i>pas encore connu</i>	
AAP, cahiers des charges	<i>pas encore connu</i>	
Calendrier d'ouverture de la mesure	<i>pas encore connu</i>	
Nature de l'implication des Chambres	Les Chambres ont proposé de s'impliquer dans la création des supports et sur la réalisation des formations auprès des éleveurs.	
	La DGAL a demandé à l'APCA de proposer une organisation pour former tous les éleveurs porcins et volailles qui n'ont pas encore été formés à la biosécurité	


# Pacte biosécurité et BEA en élevage - investissements



Type d'action	<p>Mesure "Appui à l'investissement en biosécurité et bien-être animal" Mise en œuvre à travers le Programme de Développement Rural (PDR) du Conseil Régional et leur mesure « investissements » (PCE)</p> <p>Visé à soutenir les investissements permettant de <b>renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal</b>. Il s'adresse à toutes les filières animales.</p>
Budget cible	<b>98 M€</b> (13,2 M€ pour la Nouvelle Aquitaine)
Structures impliquées dans la mise en œuvre	DRAAF, Conseil Régional 
Modalités de mise en œuvre	<b>PCAÉ (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) volet PME (Plan de Modernisation des Elevages)</b> <i>Grille de selection réajustée</i>
Investissements éligibles	<b>Construction, aménagement de bâtiments, gestion des effluents, amélioration des conditions sanitaires, économies d'énergie, optimisation des conditions de travail, biosécurité</b>
Calendrier d'ouverture de la mesure	dépend des régions : prévu fin mars 2021 pour la Nouvelle-Aquitaine
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	<i>Communication site internet, presse</i> <i>Permanence téléphonique</i> <i>Accompagnement aux montages de dossiers de demande</i>


# Prise en charge des animaux abandonnés



Type d'action	Accompagner la <b>prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie et de limiter les abandons</b> , cette mesure a pour objectif d'aider les associations de protection animale qui recueillent ces animaux dans des refuges ou qui œuvrent, en partenariat avec les communes, à la stérilisation des chats ou chiens errants et de faciliter l'accès aux soins vétérinaires pour les personnes démunies.
Budget cible	<b>20 M€</b>
Structures impliquées dans la mise en œuvre	<b>DDPP</b> (Direction Départementale de la Protection des Populations)  Direction Départementale de la Protection des Populations
Investissements éligibles	Campagnes de <b>stérilisation de chats errants</b> (matériel, frais vétérinaires) <b>Travaux ou d'équipements pour des refuges pour animaux de compagnie, refuges pour équidés</b> (modernisation de refuges existants ou pour la création de nouveaux refuges)
Calendrier d'ouverture de la mesure	<b>Janvier 2021</b>

# Programme “Plantons des haies”



Type d'action	Ambition, <b>sur deux ans, de replanter 7 000 km de haies et alignements d'arbres.</b>
Budget cible	<b>50 millions d'euros</b> (7 M€ pour la Nouvelle Aquitaine)
Structures impliquées dans la mise en œuvre	DRAAF/Régions 
Modalités de mise en œuvre	Mesure “ <b>Plantation</b> ” : haies ou d'arbres intra-parcellaires (agroforesterie) Dépenses éligibles : <b>Plants, paillage, protections, plantations , aidées à 100 %</b>  Mesure « <b>Animation et accompagnement des projets</b> »
Calendrier d'ouverture de la mesure	<u>Plantation</u> : ouverture au <b>printemps 2021</b> <u>Animation</u> : ouvert depuis <b>2 mars 2021, jusqu'au 7 avril 2021</b>
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Réponse à l'AAP Animation territoriale pour faire émerger des projets de plantation



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VIENNE


# Bons “Diagnostic carbone”



Type d'action	« Bon Diagnostic Carbone »
Budget cible	<b>10 M EUR</b> (dont 9 M€ en 2021)
Structures impliquées dans la mise en œuvre	<u>financeur</u> : <b>ADEME</b>   membres du comité technique : APCA, INRAE, IDELE, SOLAGRO, Coopération agricole, Régions
Modalités de mise en œuvre	Pour les <b>agriculteurs installés depuis moins de 5 ans</b> .  Réalisation d'un <b>diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone de l'exploitation</b> + élaboration d'un <b>plan d'actions</b> et la mise en place d'un accompagnement  <b>90 %</b> du coût de la prestation pris en charge
Calendrier d'ouverture de la mesure	<b>Démarrage des diagnostics en Avril 2021</b> Fin : Décembre 2022
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Réponse à l'AAP Communication courrier, site internet, Permanence téléphonique Formation de conseillers Réalisation des diagnostics et accompagnement en grandes cultures et élevages

# Structuration de filières agricoles et alimentaires




Type d'action	Appels à projets nationaux (FranceAgriMer ) Aider les porteurs de projet à la construction et la réalisation de leur projet <b>Projet, ayant pour objectif de générer de la valeur aussi bien pour l'amont que pour l'aval, structurant et innovant .</b>
Budget cible	<b>50 millions d'euros</b> (13 M€ demandés au 26 février pour 29 dossiers)
Interlocuteur Ministère	<b>FranceAgriMer</b>  FranceAgriMer
Structures impliquées	opérateurs économiques, institut de recherche, institut technique, chambres d'agriculture, bureau d'études
Modalités de mise en œuvre	Projet porté par un <b>consortium (au moins deux partenaires indépendants représentants différents maillons d'une filière )</b> avec un chef de file <b>Plancher de dépenses : 100.000 euros.</b>  <b>Aide aux dépenses immatérielles (Ingénierie)</b> plafonnée, dans la limite de 200 000 euros par projet, à <b>50%</b> : <i>prestations extérieures juridiques, financières, informatiques, d'études et de conseils plafonnées à 40 %</i>  <b>Aide aux dépenses matérielles</b> plafonnée, dans la limite de 2.000.000 euros par projet, à <b>40%</b> : <i>investissements à l'aval des filières (hors production agricole): <b>collecte, tri, commerce de gros, stockage, préparation et transformation pour les projets de recherche et développement, l'investissement destinés à la réalisation de prototypes ou démonstrateurs.</b></i>
Calendrier	Dépôts des AAP du <b>2 décembre 2020 au 31 décembre 2022</b>
Nature de l'implication des Chambres	Prestations possibles dans le cadre d'un consortium : Etudes, ingénierie de projet, conseil, recherche et développement.




# Fonds avenir bio



Type d'action	Renforcement des financements dédiés au Fonds Avenir Bio, destiné au <b>soutien à la structuration des filières biologiques</b>
Budget cible	Budget supplémentaire de <b>10 millions d'€</b> pour les deux années 2021 et 2022 : passage du fonds de 8 millions d'euros par an à 13 millions pour les années 2021 et 2022.
Structures impliquées dans la mise en œuvre	<b>Agence Bio</b> (gestion du Fonds Avenir Bio) 
Modalités de mise en œuvre	Soutenir et financer des investissements matériels et immatériels.  <u>Public éligible</u> : <b>projets collectifs</b> de structuration des filières de l'agriculture biologique en France, fédérant plusieurs opérateurs économiques (producteur au transformateur) à différents stades des filières, amont et aval, et engagés sur plusieurs années.  <u>Taux d'aides</u> : de <b>10% à 70 %</b> en fonction des opérateurs et des investissements
Dépenses éligibles	<u>Investissements matériels</u> : <b>bâtiments, stockage, équipements, frais divers liés à leur mise en place, etc.</b>  <u>Investissements immatériels</u> : <b>embauches, appui technique aux producteurs, prestations externes liées à l'appui technico-économique aux producteurs, communication, site internet, conseil aux entreprises, R&amp;D...</b>
Calendrier d'ouverture de la mesure	AAP du <b>13/01/21 au 01/09/22</b>
Nature de l'implication des Chambres	APCA est membre du Comité Avenir Bio élargi où sont discuté toutes les questions relatives à la mesure Fonds Avenir Bio du Plan de Relance.

# Appui aux investissements des OP



Type d'action	Appui aux investissements matériels et immatériels par les Organisations de Producteurs
Budget cible	<b>4 M EUR</b>
Structures impliquées dans la mise en œuvre	<b>FranceAgriMer</b> 
Modalités de mise en œuvre	<p>AAP sous pilotage de FranceAgriMer</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· <b>modalités pas encore définies (taux d'aide, plafonds éventuels, investissements éligibles...)</b> <b>taux d'aide à confirmer:</b> - OP reconnues depuis &lt; 5 ans : jusqu'à 80% - OP reconnues depuis &gt; 5 ans : jusqu'à 40%</li><li>· les investissements soutenus devront permettre aux OP de mener à bien leurs missions : contrôle de la règle d'apport, suivi des membres, planification de la production, reprise en main de la facturation pour le compte de leurs membres.<ul style="list-style-type: none"><li>· <u>investissements matériels envisagés</u> : <b> systèmes d'information</b></li><li>· <u>investissements immatériels envisagés</u> : <b> conseil à durée déterminée pour accompagner l'OP dans l'évolution de ses missions (négociation par ex), outils de communication</b></li></ul></li></ul>
Calendrier d'ouverture de la mesure	<b>mars 2021</b> possible que l'enveloppe soit dépensée au fil de l'eau : sans date limite de dépôt des demandes

# Formation des OP à la négociation collective



Type d'action	Formations de responsables d'Organisation de Producteurs
Budget cible	Non précisé Financement sur fonds VIVEA et OCAPIAT
Structures impliquées dans la mise en œuvre	VIVEA et OCAPIAT  
Modalités de mise en œuvre	<b>Formation sur les thèmes de la négociation collective et la contractualisation</b> Filières visées dans un premier temps : <b>viande bovine et lait</b>
Liens vers les AAP, cahiers des charges	Lien vers l'appel d'offres Vivea/Ociapiat pour référencer les prestataires de formation <a href="https://www.vivea.fr/nous-connaître/marches-publics/">https://www.vivea.fr/nous-connaître/marches-publics/</a>
Calendrier d'ouverture de la mesure	<b>appel d'offres Vivea/Ociapiat pour référencer les prestataires de formation : ouvert jusqu'au 19 février</b> formations sur 2021 et 2022 et au-delà de la durée du plan de relance en fonction des demandes de formation

# Crédit d'impôt HVE



Type d'action	Crédit d'impôt aux agriculteurs allant à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) <b>5 000 agriculteurs certifiés de plus en deux ans + reconnaissance des exploitations déjà certifiées</b>
Budget cible	<b>76M EUR</b>
Structures impliquées	Chambres départementales, Chambres régionales, Chambres de région Autres acteurs : Coopératives, négoce
Modalités de mise en œuvre	Information de la loi de finance 2021 - Création du crédit d'impôt dans la loi de finance pour 2021 - Eligibles aux <b>exploitations nouvellement certifiées en 2021 ou 2022</b> (pour 2022 la certification doit avoir eu lieu avant la clôture de l'exercice comptable pour bénéficier du CI en 2022) - Eligible aux <b>exploitations déjà certifiées (certificat valide au 31/12/2021)</b>  La mesure du plan de relance est à destination directe des agriculteurs.  <b>Montant du crédit d'impôt : 2 500€.</b> <b>Transparence GAEC dans la limite de 10 000€</b> Le crédit d'impôt sera <b>cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique</b> dans la limite d'un plafond global par exploitation (5000€)
Calendrier d'ouverture	2021 et 2022, <b>le crédit d'impôt est unique</b> , soit 2021 soit 2022
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Communication courrier, site internet Permanence téléphonique Formation en présentiel et à distance Accompagnement à la certification Outil de traçabilité MesCertifications, connecté à MesParcelles

# Agriculture urbaine et jardins partagés



Type d'action	Volet 1. Jardins Partagés: <b>multiplier par 5 le nombre de jardins partagés</b> Volet 2. Intégrer <b>l'Agriculture Urbaine, à vocation productive et marchande, au sein des quartiers prioritaires</b>
Budget cible	<b>30 M€</b> (17M€ sur le volet 1."Jardins Partagés", 13M€ sur le volet 2."Agriculture Urbaine")
Structures impliquées dans la mise en œuvre	1. Départements via AAP Jardins Partagés, associations, collectivités territoriales, aménageurs 2. ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) via l'AAP Quartiers Fertiles, Collectivités Territoriales
Modalités de mise en œuvre	Les dépenses subventionnables relèvent : <ul style="list-style-type: none"><li>• de <b>l'ingénierie de projet</b> (études de faisabilité et études opérationnelles, dispositifs d'animation du projet, communication)</li><li>• <b>des investissements afférents au projet d'implantation et de production</b></li><li>• de <b>dépenses de personnel</b> liées à la mise en œuvre du projet et à son fonctionnement.</li></ul> <p><u>Ingénierie</u> : taux de subvention maximum de <b>50%</b> et montant de subvention maximum de 80.000 € <u>Investissements</u> : taux de subvention maximum de <b>50%</b> et montant de subvention maximum de 300.000 €</p>
Calendrier d'ouverture de la mesure	1. AAP Jardins Partagés → Publication AAP au 15/01/2021 2. AAP Quartiers Fertiles → 3ème vague de l'APP 2ème trimestre 2021

# Alimentation locale et solidaire (paniers fraîcheurs)



Type d'action	Subvention d'Etat pour les projets de développement de <b>l'accès à des produits locaux garantissant à de nouveaux concitoyens (les plus modestes et isolés)</b> une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale
Budget cible	<b>30 M EUR:</b> → 6 M EUR à destination de <b>projets nationaux</b> (Volet A) → 24 M EUR à destination de <b>projets départementaux</b> (Volet B)
Structures impliquées dans la mise en œuvre	DGAL (Volet A) Préfecture (Volet B)
Modalités de mise en œuvre	<b>Pour le volet A:</b> Les dossiers de subventions sont gérés au niveau départemental <u>Profil des bénéficiaires:</u> producteurs, collectifs de producteurs, Chambres d'agriculture départementales, start-up, PME, commerce,... <u>Type de frais pris en charge:</u> <b>investissement matériel, formation, conseil</b> (pas de frais de fonctionnement, ni de subvention sur l'achat de denrées) <b>Pour le volet B:</b> Les dossiers de subventions seront gérés au niveau national, les bénéficiaires seront les têtes de réseau (tel que l'APCA)
Calendrier d'ouverture de la mesure	Budget de 30M d'euros principalement pour l'année 2021 AAP national ouvert <b>du 15 janvier au 28 février 2021</b> AAP départemental <b>à partir du 23 janvier 2021</b>
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Le projet de <b>DRIVE de produits fermiers</b> pourrait compter un point de retrait sur le site des universités avec un tarif préférentiel Etudiant

# Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)



Type d'action	<b>Soutenir le développement des PAT</b> en rapprochant tous les acteurs de l'alimentation et en changeant les pratiques agricoles et alimentaires
Budget cible	<b>80 millions d'euros</b> (Partenariat État/collectivité au service des Projets d'Alimentation Territoriaux (amplification))
Structures impliquées dans la mise en œuvre	DGAL, Région 
Modalités de mise en œuvre	- Volet A : Pour <b>l'émergence de nouveaux PAT</b> : un appel à projet national lancé du 1 <sup>er</sup> dec 2020 au 15 janvier 2021 puis seconde vague du 1 <sup>er</sup> mars au 15 avril (7.5Mi€) - Volet B : Pour les <b>investissements dans les PAT</b> : AAP et AMI (appel à projet ou manifestation d'intérêt) lancé en janvier 2021 à l'échelon régional CPER contrats de plans État/Régions (77M€ en tout)  <u>Taux d'aide : 70%</u> du budget du projet avec un plafond maximum de 100 000€.
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	Travail en lien avec le PAT Grand Poitiers/Haut Poitou/ Vallée du Clain, notamment via Bienvenue à la ferme, les marchés de producteurs de pays et Agrilocal Participation à l'émergence du PAT Grand Chatellerault et du PAT Vienne et Gartempe  Mise en place d'un DRIVE de produits fermiers



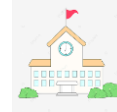
# Plan de soutien aux cantines scolaires



Type d'action	Financements dédiés pour l'investissement dans les restaurants scolaires des petites communes afin qu'elles puissent plus facilement introduire des produits locaux et de qualité et appliquer la loi EGAlim (objectif : <b>1500 communes aidées</b> )
Budget cible	<b>50 M€</b>
Structures impliquées dans la mise en œuvre	Préfectures des départements et ASP
Modalités de mise en œuvre	<p><b>Les petites communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible et les EPCI qui ont acquis la compétence de cantine scolaire</b></p> <p>⇒ Environ 11 000 communes</p> <p><u>Types d'investissements éligibles répartis sur 3 volets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à l'investissement <b>matériel pour préparer, stocker, cuisiner, servir des produits frais</b> (robots, coupes légumes, tables de tri, composteurs...)</li><li>• Financement d'investissements immatériels (<b>logiciels, formation du personnel, réduction du gaspillage alimentaire...</b>)</li><li>• Prestations intellectuelles (<b>accompagnement, bureau d'études...</b>)</li></ul>
Calendrier d'ouverture de la mesure	Ouvert <b>depuis le 8 février 2021</b> 2021 (engagements sur cette seule année) et jusqu'en 2023 (paiements)



# Communication métiers et formations



Type d'action	<b>Une campagne de communication grand public pour faire connaître les 200 métiers et formations de l'agriculture et l'agroalimentaire et les besoins en recrutement</b>
Budget cible	<b>10 millions €</b> avec une enveloppe pour accompagnement agence de communication, une enveloppe pour achats médias, une enveloppe pour les DRAAF (déclinaison et adaptation dans les territoires)
Structures impliquées dans la mise en œuvre	Parties prenantes : JA, OPA, ....
Modalités de mise en œuvre	Campagne pour valoriser les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche + paysage, horticulture.... > 1 logo unique France Relance <u>4 cibles :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• grand public,</li><li>• jeunes en âge d'orientation,</li><li>• parents,</li><li>• personnes en reconversion</li></ul>
Liens vers les AAP, cahiers des charges	<i>Cahier des charges pour agences de communication en cours de réalisation.</i>
Calendrier d'ouverture de la mesure	<b>Lancement campagne en avril 2021. 2ème vague Automne hiver 2021</b>
Nature de l'implication des Chambres	<i>Appui à la construction et à la diffusion des messages</i>

# Prime à la conversion des agroéquipements



Type d'action	<b>Réduire et optimiser l'usage des intrants</b> (produits phytosanitaires, effluents) au travers de l'investissement technologique en exploitation Avoir une agriculture française plus moderne et plus compétitive
Budget cible	<b>215 M€</b> (consommé à 96 %)
Modalités de mise en œuvre	AAP de <b>France Agrimer</b> . 1 seule demande par exploitation sur la durée du plan de relance  <u>Taux aides et matériels éligibles :</u> <b>20%</b> du montant HT pour le matériel de précision <b>30%</b> du montant HT pour : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les buses limitant la dérive</li><li>• Les systèmes de pulvérisation permettant de réduire la dérive</li><li>• Les matériels avec labellisation « Performance Pulvé » avec classe de 1 à 4</li><li>• Les matériels d'épandage de fertilisants</li></ul> <b>40%</b> du montant HT pour le matériel de substitution à l'usage de produits phytosanitaires (bineuse, herse, broyeur...)  Majoration de 10% pour les nouveaux installés, jeunes agriculteurs ou projets en CUMA. Le montant des dépenses : <b>2 000€ HT à 40 000€ HT</b> (150 000€ HT pour les CUMA).
Calendrier d'ouverture	<i>appel à projet de France Agrimer</i> <b>ouvert le 04/01/2021 / Clos depuis le 27/01/2021</b>
Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne	<i>Communication courrier, site internet, Permanence téléphonique Accompagnement aux dépôts de demande</i>



# Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques



## Type d'action

Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques pour aider les agriculteurs :

- **protection contre le gel**
- **protection contre la grêle**
- **protection contre la sécheresse**

## Budget cible

**100 M€** dont 70 M€ gérés par France Agrimer (26 M€ consommés au 26 février)

## Modalités de mise en œuvre

aap de France Agrimer.  
1 seule demande par exploitation sur la durée du plan de relance



**30%** du montant HT pour les équipements suivants (matériel neuf) :

- Protection contre le gel : **convecteur, éolienne mobile, bâches, systèmes d'alerte, tour à vent, tunnels d'hivernage ...**
- Protection contre la grêle : **filets, radars de détection, etc.**
- Protection contre la sécheresse : **écran d'ombrage, asperseurs basse pression, stockage des eaux de pluies, goutte à goutte, ferti-irrigation, micro irrigation, micro-aspiration, rampes de précision, pilotage irrigation, régulation électronique, sondes, système de recyclage des eaux de pluie....**

Majoration de **10%** pour les nouveaux installés, jeunes agriculteurs ou projets en CUMA.

Le montant des dépenses : 2 000€ HT à 40 000€ HT (300 000€ HT pour les CUMA)

## Calendrier d'ouverture

**Du 04/01/2021 au 31 décembre 2022**


## Actions Chambre d'Agriculture de la Vienne

*Communication courrier, site internet,  
Permanence téléphonique  
Accompagnement aux dépôts de demande*



# Accélérateur pour l'agro-équipements et biocontrôle



Type d'action	<p><b>Programme d'accompagnement pour les PME qui fournissent des solutions technologiques contribuant à la transition agroécologique (agroéquipement, OAD, biocontrôle).</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un accompagnement individuel et des formations collectives organisés par BPIFrance pour aider au développement de nouvelles solutions : accompagnement sur les volets : <b>accompagnement managériale, développement économique d'une entreprise (gestion financière), développement informatique, accompagnement sur des processus d'industrialisation d'un nouveau produit ..</b></li></ul>
Budget cible	<b>15 millions d'euros</b>
Structures impliquées dans la mise en oeuvre	BPI France 
Modalités de mise en oeuvre	Manifestation d'intérêt de toutes les PME (avec un CA supérieur à 2 millions d'euros) des secteurs de l'agroéquipement et du biocontrôle, y compris les entreprises proposant des services numériques (type OAD). Les cibles prioritaires sont les <b>PME à potentiel de passage en taille intermédiaire.</b>
Liens vers les AAP, cahiers des charges	<a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/accelerateur-agroequipement-biocontrole">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/accelerateur-agroequipement-biocontrole</a>
Calendrier d'ouverture de la mesure	<p>Cahier des charges des modalités de mise en oeuvre janvier 2021</p> <p><b>Manifestation d'intérêt des PME auprès de BPI France courant du 1er semestre 2021</b></p> <p>Promotion de l'accélérateur lancée au second semestre 2021</p> <p>En complément de l'accélérateur, des <b>dispositifs d'accompagnement souples, ouverts à toutes les entreprises, sont déployés dès janvier 2021.</b></p>
Nature de l'implication des Chambres	Suivi sur le long terme des solutions qui seront développées (2 à 3 ans), diffusion des produits développés (biocontrôle, robot, agroéquipement) auprès des agriculteurs (via démonstration, diffusion des coûts, pertinence, et efficacité de ces dernières)


# Renouvellement et adaptation des forêts au changement climatique



Type d'action	Renouvellement forestier In fine, ce sont <b>plus de 45 000 hectares</b> qui pourront être améliorés, adaptés, régénérés ou reconstitués grâce à ce plan, soit environ <b>50 millions d'arbres</b>
Budget cible	<b>155 millions d'euros</b> (400 M€ d'intentions au 19 février 2021)
Structures impliquées dans la mise en œuvre	DRAAF DDT Forêt publique : ONF (bénéficiaires)/COFOR (bénéficiaires) – Forêt privée : CNPF/Fransylva (bénéficiaires) – Opérateurs économiques (experts, gestionnaires, exploitants)
Modalités de mise en œuvre	<u>3 dispositifs</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prolongement de l'aide à l' « <b>Amélioration des peuplements</b> »</li><li>- Aide à la <b>reconstitution des parcelles scolytées par plantation</b> (principal dispositif = plantation)</li><li>- Aide à l'<b>adaptation des peuplements au changement climatique</b> (enrichissement, régénération naturelle )</li></ul> <u>Bénéficiaires</u> : <b>propriétaires publics et privés</b>  <u>Taux d'aide</u> : <b>de 60 à 80%</b> selon le type de peuplement visé. montant plancher de la subvention publique doit être supérieur ou égal à 3000 €  Dépôt des demandes se fait uniquement par voie dématérialisée auprès du <b>GIP AtGeRi</b>
Calendrier d'ouverture de la mesure	Date d'ouverture du guichet pour le dépôt des demandes dématérialisées : <b>19 février 2021</b>

# Soutien à la filière bois



Type d'action	Investissements dans la filière bois pour soutenir la <b>modernisation de la première et seconde transformation du bois et dans le développement des constructions en bois</b>
Budget cible	<b>20 millions d'euros</b>
Structures impliquées dans la mise en œuvre	DRAAF BPI FRANCE 
Modalités de mise en œuvre	<p><b>-Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique</b>, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction (<b>5 millions d'euros</b>) &gt; abonder le Fonds Bois et Éco-Matériaux (Fonds Bois 3) géré par Bpifrance</p> <p>- <b>15 M€</b> pour aider à la <b>modernisation des scieries</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les <b>investissements en bâtiments, machines et équipements</b> relatifs aux opérations de 1ere transformation du bois ainsi que les investissements de 2nde transformation ;</li><li>• les investissements <b>d'infrastructure, de construction, d'aménagement et de génie-civil immobiliers</b> de production et de stockage ou ceux à vocation administrative et commerciale ;</li><li>• les opérations de <b>robotisation et d'automatisation</b> ainsi que les technologies de <b>contrôle et de pilotage</b> de la production et de <b>maintenance à distance</b>, appuyées sur le développement du numérique ;</li><li>• les technologies innovantes pour la <b>valorisation des produits connexes de scierie</b>, ou mises en œuvre pour le <b>séchage des bois</b> et/ou le <b>traitement phytosanitaire par la chaleur</b>.</li></ul> <p><u>Taux d'aide :</u></p> <p><b>20%</b> pour les petites entreprises de moins de 50 personnes ; <b>10%</b> pour les entreprises moyennes de 50 à 250 personnes <b>10%</b> pour les grandes entreprises</p>
Calendrier d'ouverture de la mesure	<p><u>Modernisation des scieries:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>AAP ouvert depuis le 22 décembre 2020</i></li><li>• <b>dossiers déposés avant le 16 mars 2021</b>, à 12 heures.</li><li>• <i>liste des projets retenus sera publiée le 9 avril 2021.</i></li></ul>

# Aide à la filière graines et plants (Forêt)



**Type d'action** En préparant les ressources forestières de demain par l'investissement dans les vergers et graines de l'État **pour préparer les essences qui reboiseront nos forêts**  
En soutenant la filière de production de plants afin de **fournir des plans diversifiés et adaptés** grâce à un appel à projets à destination des pépiniéristes forestiers pour leur permettre de se **moderniser et d'augmenter leur capacité de production**

**Budget cible** **5,5 millions d'euros**

**Structures impliquées dans la mise en œuvre** DRAAF / Ministère de l'Agriculture

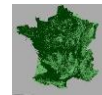
**Modalités de mise en œuvre** Bénéficiaires:  
- **Pépinières forestières** engagées dans une activité de production et commercialisation de plants forestiers, et réalisant au moins 70 % de leur chiffre d'affaires ou 100 000€ de chiffre d'affaire sur la vente de matériels forestiers de reproduction produits en propre; ou commercialisant plus de 100 000 plants (MFR)/an produits en propre ou commercialisant plus de 20 000 plançons de peupliers (MFR)/an produits en propre.  
- **micros, petites et moyennes entreprises de travaux forestiers d'entretien et de renouvellement des forêts:** réalisant au moins 30 % de leur chiffre d'affaires ou 100 000€ de chiffre d'affaires sur cette activité.

Taux d'aide : 40%

Investissements éligibles : matériels

**Calendrier d'ouverture de la mesure** L'appel à projets est ouvert depuis le 22 décembre 2020.  
Dépôt des dossiers **avant le 1er mars 2021.**

# Acquisition d'une couverture LIDAR



**Type d'action** Acquisition d'une couverture LiDAR HD (Light Detection And Ranging) pour les territoires à enjeux.  
La couverture LIDAR va permettre **d'ici 2025 de cartographier les 182 000 km2 de l'ensemble des peuplements forestiers**

**Budget cible** **22 millions d'euros**

**Structures impliquées dans la mise en œuvre** MAA/DGPE, IGN, ONF, COFOR





**Modalités de mise en œuvre** Pas d'information pour le moment  
➤ Les crédits du plan de relance viendront en complément des crédits du FTAP, de l'IGN et de la DGPR visant à une couverture intégrale du territoire métropolitain à horizon de 5 ans

**Calendrier d'ouverture de la mesure** ***Engagement des crédits dès 2021 (sauf si loi de finance rectificative avant la fin de l'année)***  
*S'appuiera sur les instances du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois*  
*Comité spécialisé Gestion Durable des Forêts (29 octobre 2020)*

**Nature de l'implication des Chambres** Point d'attention : suivre le processus de construction des systèmes d'analyse (territoires concernés, algorithmes, valeurs seuil, procédures d'instruction, mise à jour des données, propriété/accès aux données) des données LIDAR collectées et des applications développées



## Autres mesures du plan ouvertes aux acteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

 Mesures	Budget 
AAP « Soutien aux investissements et modernisation des secteurs critiques »	600 M€
Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI	Dotation dans PLF 2021
Rénovation des bâtiments	200 M€
Décarbonation de l'industrie	1,2 Mds €
Investissements dans les technologies d'avenir	11 Mds €
Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et personnes handicapées	3,8 Mds €
Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs	1,6 Mds €
Maintien de l'emploi et des compétences	7,6 Mds €
Formation professionnelle	1,3 Mds €

➔ 2 services civiques à la CA86

Mesures	Budget
Restructuration de 6000 commerces	180 M€
Soutien aux commerces et à l'artisanat	150 M€
1000 restaurants	50 M€
Interventions prioritaires quand forts enjeux de protection et restauration de la biodiversité	135 M€
Programmes d'interventions et d'infrastructures spécifiques dans les aires protégées	60 M€
Eviter l'artificialisation de sols non bâtis	300 M€